

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 06 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Eric DEPORTE, Noémie LUCE,

Absents excusés : Marc CHEMIN, Alexandre BRUBION, Marcel JOUEN, Jean-Claude BOUGUET

Absent : Margot TERRIER

Procurations : Marc CHEMIN donne procuration à Alain LEGRAND
Alexandre BRUBION donne procuration à Guillaume HAUCHARD.
Marcel JOUEN donne procuration à Noémie LUCE
Jean-Claude BOUGUET donne procuration à Eric DEPORTE

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD.

Secrétaire auxiliaire : Sonia MARECHAL

M. le Maire informe que la Mairie sera fermée du 24 décembre 2024 midi jusqu'au 02 janvier 2025.

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 29/10/2024.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 29/10/2024 : aucune remarque.

Suite à cela le Procès-verbal du 29/10/2024 est approuvé.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Demande de prime de fin d'année pour le personnel muté ou en fin de contrat.

Mr le Maire propose de débattre du sujet, mais il faudra attendre la décision de la CST du CDG 76 qui interviendra fin janvier 2025.

3/ Délibération Céline Brulin. DEL 17-12-24-01

M. le Maire informe le conseil du courrier reçu de Mme Céline Brulin à propos du projet de budget de l'état stipulant une baisse des dotations allouées aux communes.

M. Hauchard et M. Bettencourt informe que le gouvernement Barnier et son projet de budget ayant été censuré par les députés, il n'y a pas de sujet en attendant les nouvelles propositions du prochain gouvernement.

A l'unanimité des présents le conseil décide de voter contre l'élaboration d'une délibération.

4/ Débat sur le PADD.

M. Guillaume Hauchard 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme informe le conseil ici présent de la venue de M. Edouard DAVID de Caux Seine Agglo afin d'exposer les changements en matière de PLUI par rapport à l'ancien PLU. M. Hauchard présente à l'ensemble du conseil les modificatifs. Il remarque également que certains points évoquer pendant cette réunion ne

figure pas sur les plans fournis. Il se propose donc de contacter le responsable afin de mettre à jour les plans avant que le PLUI soit figé.

5/ Bulletin municipal

M. le Maire demande à M. Bettencourt la date à laquelle il souhaiterait le retour des articles des associations de la commune. M. Bettencourt souhaite ce retour pour le vendredi 03 janvier 2025, il informe notamment le conseil que Marc CHEMIN est actuellement en train de travailler dessus. Une première lecture du bulletin sera organisée le 10 janvier 2025. Il serait judicieux de contacter le service urbanisme de Caux Seine Agglo afin de nous transmettre un article sur le PLUI qui sera intégré au bulletin.

6/ Contrat heures de ménages pour l'ATSEM en poste – DEL 17-12-24-02

M. le Maire expose la demande de Noémie Luce 4^{ème} adjointe en charge du personnel de l'école sur le contrat des heures de ménage de Mme Lelièvre Isabelle. M. le Maire laisse la parole à Mme Luce.

En effet elle expose le fait qu'après avoir contacté le service juridique du CDG76 un agent sur le poste d'ATSEM n'a pas vocation à effectuer des heures de ménages en Mairie. Il convient alors d'effectuer un second contrat sur lequel figurera les heures à rémunérer par mois.

A l'unanimité des présents le conseil autorise la création de ce nouveau contrat.

7/ Choix et délibération pour le poste d'adjointe administrative DEL 17-12-24-03

M. le Maire expose aux conseillers que suite au départ de Mme REVERTEGAT une annonce a été publiée afin de recruter un adjoint administratif. Une vingtaine de candidatures de réceptionnées pour ce même poste.

M. le Maire laisse la parole M. Bettencourt qui informe avoir avec M. Hauchard organisé deux sessions de recrutement pendant lesquelles 4 candidates ont été reçues.

A l'issue une candidate a décliné l'offre.

La candidature de Mme Langlois Emilie a retenue toute l'attention, le poste lui est donc proposé. Elle sera de par son expérience professionnelle recruté sur un contrat « d'accroissement temporaire saisonnier » pendant 6 mois à compter du 02 janvier 2025.

Mme Langlois emilie sera recruté sur un poste d'agent administratif, catégorie C échelon 7.

A l'unanimité des présents, le conseil valide le recrutement ainsi que le contrat proposé.

8/ Délibération devis PPMS DEL 17-12-24-04

M. le Maire laisse la parole à M. BETTENCOURT deuxième adjoint en charge de la sécurité des bâtiments communaux. M. Bettencourt relate que lors de l'exercice incendie organisé il y a quelques semaines divers points de sécurité reste non réglementaires. En effet selon la réglementation en vigueur, un panneau avec un point de rassemblement doit être mis en place. Le manque de moyens sonore pour l'alarme incendie ainsi que la mise en place de boîtiers pour les alertes PPMS.

Il présente aussi les devis effectués auprès de MELPRO d'un montant de 3615.60€ pour l'alarme incendie et de 2819.83€ pour mettre en place des boîtiers concernant les alertes PPMS.

Il est alors proposé de prévoir les sommes au budget 2025.

A l'unanimité des présents, le conseil valide la prévision au budget 2025.

9/ Délibération équipement ampoule LED DEL 17-12-24-05

M. le Maire expose aux conseillers que le projet équipement ampoule LED de la traversée du Bourg sera effective à compter de janvier 2025. En effet l'avant-projet pour tant effectuer en 2023 est toujours valide par le SDE76 et les montants restent donc inchangés.

Financement global de l'opération

	Participation du sde76	Reste à financer par la commune
	20 834.35€	13 943.27€
Montant total TTC	34 777.62€	

M. le Maire propose au conseil de faire une demande de subventions à Caux Seine Agglo afin d'aider la commune à financer le reste à financer de **13 943.27€**.

Mr Bettencourt demande à M. le maire de bien faire stipuler auprès du sde76 que la garantie sur les équipements posés commencera à compter de leurs dates de mise en service.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents le projet équipement LED de la traversée du Bourg.

10/ Devis GUERINOT chaudière

M. le Maire présente au conseil un devis d'un montant de 8472.08€ afin de remplacer la chaudière de l'école et de Mairie si celle-ci venait à tomber en panne.

M. Bettencourt informe que l'entreprise propose l'installation d'une chaudière basse température qui n'est pas du tout adapté à la configuration actuelle du système de diffusion (radiateurs) ni à l'isolation du bâtiment.

Un débat à lieu. Messieurs Hauchard et Bettencourt précisent qu'à ce jour il n'y a pas lieu de remplacer celle-ci puisqu'elle fonctionne toujours et que le bruleur peut être réparable ou changeable au besoin. Seul une casse du bloc de chauffe pourrai nécessiter un remplacement intégrale.

Mr le maire évoque la proposition de l'installateur de poser un thermostat connecté pour gérer le fonctionnement. La encore, Mr Bettencourt informe qu'au vu de la configuration actuelle cela n'est nullement nécessaire et viendrai user prématurément le système actuel en plus de créer un certain inconfort dans les salles de classes ainsi que la mairie et le logement annexe.

Mr le Maire informe le conseil que lors de la visite de l'entreprise GBB pour l'entretien de la chaudière, demande sera faite

Le débat est clos.

11/Emploi Brotonne service

M. le Maire informe le conseil qu'il a eu contact avec le correspondant de Brotonne services qui l'a informé qu'au besoin l'entreprise était en mesure de mettre du personnel à disposition pour la commune.

Mr Hauchard et Mr Bettencourt rappel que comme décidé lors de la dernière réunion de conseil, une réunion doit être programmée afin de définir les réels besoins et identifier les tâches déléguables en sous traitance.

12/ DM – DEL 17-12-24-06

M. le maire expose au conseil qu'il serait utile d'effectuer une décision modificative du budget 2024. En effet, la commune a recensé une débroussailleuse et un aspirateur du matériel hors service. Il a fallu équiper rapidement les agents de la commune afin de ne pas les pénaliser sur leur travail.

M. le Maire propose après avis à la trésorerie de Lillebonne d'effectuer la DM n°3 :

article	désignation	montant
10226	Taxe d'aménagement	-882.07€
2188	Autres immobilisations corporelles	882.07€

Le conseil approuve à l'unanimité des présents la décision modificative afin de basculer du budget en investissement pour remplacer le matériel hors service.

Question diverses :

Centre de Loisirs : M. le Maire expose au conseil que l'ancienne directrice du centre de Loisirs ne souhaite pas renouveler son poste de directrice de centre de loisirs en 2025. M. le maire informe le conseil que plusieurs animateurs ne sont pas disponibles pour animés le centre à l'été 2025 pour diverses raisons personnelles.

M. le Maire alerte le conseil sur les délais administratifs à respecter afin d'ouvrir dans de bonnes conditions le centre de loisirs.

Agrandissement de l'atelier : M. le Maire informe le conseil que les travaux prévus à l'atelier communal ne sont toujours pas effectuer. Il expose les difficultés de l'agent communal à organiser et ranger son matériel dans les conditions actuelles. M. le Maire propose au conseil de reprendre les travaux de cet atelier en 2025.

Boitier église : suite à la demande de STGS pour la pose d'une antenne dans le cloché de l'église, M. le maire informe le conseil qu'après en avoir discuté avec M. Hauchard il avait donné son accord pour la pose

Assurance jeux école : M. le maire expose avoir contacté l'assurance de la commune concernant la mise en place des jeux pour l'école, celle-ci souhaite récupérer les factures des jeux. M. e Maire demande donc à Mme Luce si elle à la possibilité de transmettre à la Mairie les factures pour les transmettent à l'assureur.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h13.

Le Maire

Signé le :
Alain LEGRAND

24 DEC. 2024



Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 20 DEC. 2024
Guillaume HAUCHARD